

**MODALITES DE PRELEVEMENTS**  
MP 6 - Version 06

1

**MATÉRIEL NÉCESSAIRE**

- ✎ 2 pots bouchés stériles
- ✎ Gants à usage unique
- ✎ Spatule (facultatif).

2

**CONSERVATION DU MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENT**

Fermé, à l'abri de la poussière.

3

**MODALITÉS DE PRÉLÈVEMENT**

Le prélèvement s'effectue selon les dispositions de dépistage des Arrêtés Salmonelles (Gallus et Dindes repro)

- ✎ Récolter 2 prélèvements de 150 g de matières fécales, de préférence caecale repérables à leur couleur brune homogène, sans trace blanche mélangées et avec une consistance plus humide
  - à 60 emplacements situés sur toute la surface du bâtiment en cas d'élevage au sol
  - sur les tapis de déjection (en prélevant sur équitablement toutes les rangées de cages)
  - A défaut, collectées à 60 emplacements différents de la fosse
- ✎ Fermer les pots soigneusement.
- ✎ Identifier les pots avec un feutre indélébile.

4

**CONDITIONNEMENT ET ACHÈMINEMENT DES PRÉLÈVEMENTS AU LABORATOIRE**

- ✎ Emballer les pots dans un sachet regroupant les prélèvements de même origine.
- ✎ Dépôt au laboratoire dans les 24h ou expédition le jour même dans un suremballage soigneusement fermé.

5

**CRITÈRES D'ACCEPTATION DES ÉCHANTILLONS**

- ✎ Délai de réception au laboratoire : 24h à température ambiante ou < 96 h. si échantillons réfrigérés (réception avant 14h et mise en analyse le jour même).
- ✎ Quantité réglementaire minimum : 150g de fientes prélevées sur les tapis ou raclours soit 150g de fientes prélevées sur 60 emplacements minimum et rassemblés en un échantillon
- ✎ Température de transport : température ambiante (< 24h) ou glacière.
- ✎ Intégrité de l'échantillon : contenants identifiés et hermétiquement fermés.

**À RETENIR**

1. Suivre les modalités spécifiques de prélèvement selon les dispositions de l'Arrêté Salmonelles.
2. Protéger les prélèvements par un suremballage pour le transport au laboratoire.

**Le client doit s'assurer qu'il détient la dernière version en vigueur du présent document sauf dans le cadre d'un contrat de prestations.**  
*Ce document est la propriété de Bio Chêne Vert et ne peut être communiqué à des tiers sans son autorisation écrite.*

Rédacteur : J. Massé  
Date : 28/05/2026

Vérificateur : J.-L. Pinsard  
Date : 19/06/2026

Date d'application : 29/06/2026

Visa : ORIGINAL SIGNE

Visa : ORIGINAL SIGNE

7.1E10 - v02 - 28/04/2021 - JM  
Ap. : 24/05/2021